



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : GT2023-156

Date : 13 Juillet 2023

Unité administrative responsable Gestion du territoire

Instance décisionnelle Conseil de la ville

Date cible :
16 Mai 2023

Projet

Objet

Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une éventuelle modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53026Ra (1011, avenue Larue, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial)

Code de classification

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

La Politique de participation publique de la Ville de Québec permet aux instances décisionnelles de tenir une mesure d'information, une mesure de consultation et une mesure de rétroaction préalablement à l'adoption de certains actes réglementaires comme un règlement d'urbanisme susceptible d'approbation référendaire.

Le projet à l'étude consiste au redéveloppement du site de l'ancien aréna Gilles-Tremblay.

Conformément aux articles 6 et 7, du chapitre III de la Politique, le conseil de la ville entend tenir des mesures d'information, une mesure de consultation avec participation active et de rétroaction complémentaire aux mesures de consultation obligatoires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec (RLRQ, c. C-11.5).

La zone concernée est visée par le règlement R.V.Q. 2592 qui désigne certaines zones où le conseil de la ville a désormais la compétence exclusive pour exercer le pouvoir réglementaire des conseils d'arrondissement en matière d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les renseignements détaillés concernant les différentes mesures complémentaires de participation seront publiés sur le site Web de la Ville de Québec dans un délai raisonnable avant le début de la première mesure de participation.

RECOMMANDATION

1° D'annoncer l'intention de consulter sur une éventuelle modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53026Ra (1011, avenue Larue, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial) afin de redévelopper le site de l'ancien aréna Gilles-Tremblay;

2° de tenir des mesures d'information complémentaires conformément à la section III du chapitre III de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

3° de tenir des mesures de participation active et de consultation conformément aux sections IV et V du chapitre III de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

4° de tenir des mesures de rétroaction conformément aux dispositions de la section VI du chapitre III de la Politique de participation publique de la Ville de Québec.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

ÉTAPES SUBSÉQUENTES



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : GT2023-156 Date : 13 Juillet 2023
Unité administrative responsable	Gestion du territoire
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible : 16 Mai 2023
Projet	
Objet	Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une éventuelle modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53026Ra (1011, avenue Larue, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial)
ANNEXES	Plan de zonage (électronique) Grille de spécifications en vigueur (électronique) Plan des zones concernées et contiguës (électronique)
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Éliana Vivero	Par Laurianne Delisle-Côté Favorable 2023-07-17
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Julie-B Desjardins	Par Martin-A Bouchard Favorable 2023-07-17
Carolyne Larouche	Favorable 2023-08-15
Martin Lefebvre	Par France Delisle Favorable 2023-08-16
Alain Perron	Par Julie-B Desjardins Favorable 2023-08-07
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Stephan Bugay	Favorable 2023-08-16
Résolution(s)	
CV-2023-0784	Date: 2023-08-29
CE-2023-1639	Date: 2023-08-23



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE BEAUPORT

No CA5Q53Z01
En date du 3 septembre 2020

No du plan : 2304-1814_zon
Échelle : 1:1 500
Préparé par : S.R.
Date : 18 avril 2023

- Lot touché par l'amendement
- Zone touchée par l'amendement



- Limite de zone
- Butte écran
- Mur anti-bruit
- Cote
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier


RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2021-06-08

R.V.Q. 2810

53026Ra

USAGES AUTORISÉS									
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher		Localisation		Projet d'ensemble			
		par établissement	par bâtiment						
C3	Lieu de rassemblement								
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE									
R1	Parc								
R2	Équipement récréatif extérieur de proximité								
USAGES PARTICULIERS									
Usage associé :		Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210							
		Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212							
BÂTIMENT PRINCIPAL									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + ou 105m ² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES					11 m	1	2		
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
		6 m	3 m	6 m		7.5 m			
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		Superficie maximale de plancher				Nombre de logements à l'hectare			
		Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal	
		Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment					
M	3	C	c	4400 m ²	5500 m ²	5500 m ²		15 log/ha	
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES									
TYPE									
Général									
ENSEIGNE									
TYPE									
Type 9 Public ou récréatif									
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES									
Zonage à compétence Ville									



	SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	ZONE CONCERNÉE 	ZONE CONTIGUË
PRÉPARÉ PAR : _____ S.R. _____	DOSSIER : 2304-1814	
CHARGÉ DE DOSSIER : _____ E.V. _____	PLAN No : 2304-1814 con	
DATE : 18 avril 2023		Page 1 de 13 000